

Février 2012

Régie de l'énergie
Case postale 001, Tour de la Bourse
800, place Victoria, 29 étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Opposition au projet d'installation de 3.8 millions de compteurs intelligents dans la province de Québec

LA VISION DISCUTABLE D'HYDRO QUÉBEC

En envisageant une dépense si importante, H.Q. démontre une grande capacité financière mais très peu de discernement. Dans la situation de restriction budgétaire existante, QUI oserait dilapider son argent n'importe comment. Une société d'État comme Hydro Québec devrait être exemplaire dans sa gestion en faisant des choix intelligents et éclairés. Le projet semble disproportionné face au réel besoin.

La majorité des compteurs sont toujours fonctionnels, et les changer en totalité sous prétexte qu'éventuellement il faudra le faire ou, donner l'excuse que ca serait l'occasion de changer la façon de fonctionner en implantant la lecture à distance par de l'équipement électronique, semble futile et irresponsable.

On pourrait comprendre si le système actuel était inadéquat et si l'équipement était majoritairement défectueux mais ce n'est pas le cas. Sans oublier que les équipements électroniques sont délicats et demandent plus d'entretien que le système de compteurs à cadran qui fonctionne très bien et dessert la clientèle adéquatement.
Nul besoin de le changer.

Il n'existe aucune étude sérieuse connue pouvant affirmer que l'exposition permanente aux champs électromagnétiques et aux radiofréquences de ce type d'appareil puisse être sans danger à long terme pour la santé.

Les institutions en place se doivent de défendre les intérêts du public avant ceux des grosses compagnies et, Parce qu'H.Q. ne réussi pas à convaincre de la pertinence de ce projet et que sa réalisation pourrait être très risquée pour la santé de tous les québécois, nous vous demandons de refuser leur demande.

Merci à l'avance de considérer notre opinion avant d'autoriser ce projet.

Cordialement



Sarah-Danielle Nicole-Suzeau

Présidente La Maison de Corfou

Joliette (Québec)

P.J. : extrait du procès-verbal de la convention des membres de la coopérative d'habitation La Maison de Corfou tenue le 29 novembre 2011 (11 logements, 24 personnes)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONVENTION DES MEMBRES
DE LA COOPÉRATIVE D'HABITATION LA MAISON DE CORFOU
TENUE LE 29 NOVEMBRE 2011**

Sur proposition de Marie-Claude Gravel-Brûlé, appuyé de Lucille Plouffe, il est résolu d'envoyer une lettre aux organismes concernés afin de faire opposition concernant l'installation des nouveaux compteurs intelligents.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme.


Secrétaire

Joliette, le 26 janvier 2012